

# *Compte rendu du Conseil Municipal de la commune de Le Val-Doré*

*du Jeudi 4 Juin 2020 à 19h00*

## **Présents:**

Mme Lapeyronnie Jeannick, Mme Duval Isabelle, Mme Brassens Carine, Mme Boudard( Kaczala) Catherine, Mme Decoene Odile, Mme Van Hyfte Mathilde, Mme Grouard Vanessa, Mme Syringas Audrey, Mme Jacquin Céline, Mme Vallée Virginie, Mme Turcq Violaine, Mr Morin Gérard, Mr Ledon Christophe, Mr Vicaire Olivier, Mr Clouet David, Mr Olivier Frédéric, Mr Melot Christopher, Mr Grognet Christophe, Mr Seyer David

**Secrétaire de séance :** Madame DUVAL Isabelle a été élue secrétaire de séance.

Au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID 19, la séance du conseil est à huis clos.

## **1/ Suppression des Communes Déléguées :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que les trois maires délégués, (Monsieur MORIN, Madame BRASSENX, Monsieur LEDON) ont adressé un courrier concernant la suppression des communes Déléguées. Monsieur MORIN et Madame BRASSENX souhaitent la suppression, Monsieur LEDON explique dans son courrier que la suppression des communes déléguées ne semble pas répondre à l'objectif initial, supprimer le nom et les limites du territoire dès l'installation de la nouvelle équipe lui paraît faire offense à l'histoire de chaque commune déléguée. Il s'agit d'une décision lourde de sens, irrévocable, et qui nécessite d'être expliquée aux habitants pour qu'elle soit largement acceptée. Information d'ailleurs recommandée par l'Association des Maires de France.

Madame le Maire précise qu'une réunion publique des trois communes a eu lieu le 31 mars 2017 à la salle polyvalente de Le Fresne.

Après délibération, la dissolution de la commune déléguée de

- Le Fresne est acceptée par 16 voix pour, 2 contre et 1 abstention,
- Le Mesnil-Hardray est acceptée par 17 voix pour et 1 contre et 1 abstention.

Les trois courriers ont été distribués à tous les membres du conseil.

## **2/ Communauté de Communes du Pays de Conches-en-Ouche :**

Vu le tableau établi à la suite de l'élection du maire et des adjoints, après délibération, les conseillers communautaires sont :

- **Déléguée Titulaire** : Mme LAPEYRONNIE Jeannick,
- **Délégué suppléant** : Mr MORIN Gérard

## **3/ Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires de Conches-en-Ouche :**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer :

- **Déléguée Titulaire** : Mme BOUDARD Catherine
- **Déléguée suppléante** : Mme JACQUIN Céline

#### 4/ Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer :

- **Déléguée Titulaire** : Mr LEDON Christophe
- **Déléguée suppléante** : Mme LAPEYRONNIE Jeannick

#### 5/ Défense :

Après délibération, le conseil municipal décide de nommer à l'unanimité :

- Mme JACQUIN Céline

#### 6/ Délibération sur l'acceptation de la liquidation/dissolution du S.I.T.S de la Bonneville-sur-Iton :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5212-33, L5211-25-1 et L5211-26 ;  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 09 août 1978 portant création du syndicat intercommunal de transport scolaire, modifié,

Considérant qu'un syndicat peut être dissout par le consentement des organes délibérants de ses collectivités membres et compte tenu de la prise de compétence des transports scolaires par les services de la région Normandie ;

La commune de **Le VAL-DORE (ORVAUX)**, après en avoir délibérée et considérant que le syndicat n'avait

- Aucun personnel à charge,
- Aucun emprunt en cours,
- Aucun bien divers,
- Aucun matériel lui appartenant,
- Pas de Reste à Recouvrer ni de Reste à Réaliser

accepte à l'**unanimité** la dissolution du syndicat des transports scolaires à compter du 11 février 2020 et les conditions de liquidation de celui-ci, telles que décrites ci-après ;

**Trésorerie** : le solde de la trésorerie d'un montant de 46 152.86 € au jour de la dissolution du syndicat est réparti entre les collectivités membres de la manière suivante (voir tableau joint pour la base de calcul) :

Solde de trésorerie du syndicat	
Solde au jour de la dissolution	46 152.86 €
Répartition de la trésorerie	
Commune de La Bonneville sur Iton	14 840.86 €
Commune de Glisolles	7 052 €
Commune d'Aulnay sur Iton	4 314 €

Commune de La Croisille	2 801 €
Commune de Ferrières Haut Clocher	7 418 €
Commune de Gaudreville la Rivière	2 050 €
Commune du Val Doré (Orvaux)	3 186 €
4Commune de Saint Elier	1 401 €
Commune de Burey	621 €
Commune d'Arnières sur Iton	27 €
Commune de Portes	960 €
Commune de Nogent le Sec	1 482 €

**Excédent** : le solde de l'excédent d'un montant de 46 140.70 € au jour de la dissolution du syndicat est réparti entre les collectivités membres de la manière suivante (voir tableau joint pour la base de calcul) :

Solde de l'excédent du syndicat	
Solde au jour de la dissolution	46 140.70 €
Répartition de l'excédent	
Commune de La Bonneville sur Iton	14 838.70 €
Commune de Glisolles	7 051 €
Commune d'Aulnay sur Iton	4 312 €
Commune de La Croisille	2 801 €
Commune de Ferrières Haut Clocher	7 418 €
Commune de Gaudreville la Rivière	2 050 €
Commune du Val Doré (Orvaux)	3 186 €
Commune de Saint Elier	1 399 €

Commune de Burey	620 €
Commune d'Arnières sur Iton	25 €
Commune de Portes	959 €
Commune de Nogent le Sec	1 481 €

**Excédent d'investissement :** le solde de l'excédent d'investissement au jour de la dissolution du syndicat et compte tenu du faible montant de celui-ci, est reversé à une seule collectivité membre de la manière suivante

Solde de l'excédent de l'investissement du syndicat	
Solde au jour de la dissolution	12 €
Répartition de l'excédent de l'investissement	
Commune de La Bonneville sur Iton	12 €

### 7/ Commission des Impôts :

Suite aux élections municipales 2020, il faut renouveler la commission communale des Impôts Directs. Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du maire, président de la commission,
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques. Le conseil municipal doit proposer une liste de contribuables, en nombre double.

Elle propose à l'unanimité :

- |                         |                         |
|-------------------------|-------------------------|
| - Mr Clouet David       | - Mr Oury Christophe    |
| - Mr Olivier Frédéric   | - Mr Vallée Christophe  |
| - Mr Melot Christopher  | - Mr Rault Xavier       |
| - Mr Grognet Christophe | - Mr Boismorel Baptiste |
| - Mr Decoene Thierry    | - Mr Ongenae Philippe   |
| - Mme Brassens Carine   | - Mr Morisset Claude    |
| - Mr Lapeyronnie Claude | - Mr Lebas Didier       |
| - Mr Farieux Daniel     | - Mr Ndoeye Adama       |
| - Mr Papillon Claude    | - Mr Seyer David        |
| - Mr Van Hyfte Mathieu  | - Mr Hebert Loïc        |
| - Mr Vicaire Olivier    | - Mr Rectenwald Eric    |
| - Mme Remond Fabienne   | - Mr Callens François   |
| - M. Renoult Pascal     | - Mr Renoult Didier     |

## 8/ Centre Communal d'Actions Sociales :

Après délibération, le conseil municipal décide de nommer à l'unanimité les membres suivants :

**Présidente :** Mme LAPEYRONNIE Jeannick

**Membres élus :** Mme DUVAL Isabelle, Mme SYRINGAS Audrey, Mme GROUARD Vanessa,  
Mme VAN HYFTE Mathilde, Mme DECOENE Odile, Mr SEYER David.

**Membres nommés :** Mme MOLINA Françoise, Mme LANET Deborah, Mme DECHELETTE Sylvie,  
Mme HOUEL Catherine, Mme JACQUELIN Aurélie, Mr BAVENT Jean- Marie.

## 9/ Commission Liste Electorale :

Dans les communes de moins de 1000 habitants, la commission de contrôle est composée :

- d'un conseiller municipal
- d'un délégué de l'administration
- d'un délégué du président du tribunal

Le conseil municipal propose au préfet les noms suivants :

- **Conseiller Municipal :** Mr Melot Christopher  
Mme Turcq Violaine  
Mme Van Hyfte Mathilde  
Mme Grouard Vanessa
- **Délégué de l'administration :** Mr Farieux Daniel  
Mr Papillon Claude  
Mr Boismorel Baptiste  
Mme Chavel Jocelyne
- **Délégué du président du tribunal :** Mme Brassens Carine  
Mme Duval Isabelle  
Mme Boudard Catherine  
Mme Vallée Virginie

## 10/ Commission des travaux :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer à la commission des travaux :

- **Président :** Mr MORIN Gérard
- **Elus titulaires:** Mr OLIVIER Frédéric, Mr VICAIRE Olivier, Mr CLOUET David
- **Elus suppléants :** Mme DECOENE Odile, Mr MELOT Christopher, Mr GROGNET Christophe,

### **11/ Commission de l'école :**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer à la commission de l'école:

- **Présidente** : Mme LAPEYRONNIE Jeannick
- **Elus titulaires**: Mme DECOENE Odile, Mme DUVAL Isabelle, Mr GROGNET Christophe,
- **Elus suppléants** : Mme BOUDARD Catherine, Mme SYRINGAS Audrey, Mme GROUARD Vanessa

### **12/ Location classe mobile pour ouverture de classe en septembre :**

Monsieur MORIN prend la parole pour expliquer qu'à la rentrée de septembre, une classe supplémentaire est nécessaire suite à l'ouverture de la 4<sup>ème</sup> classe demandée par l'académie. Dans l'urgence, donne lecture d'un devis pour la location d'une classe mobile qui sera installée dans la cour de l'école pour un coût mensuel de 575 €/ht, plus les frais de transport qui s'élève à 1 102 €/ht, le montage 1 200 €/ht, le grutage 1 800 €/ht, le calage 320 €/ht soit un total de 4 422 €/ht.

A ce montant il faut prévoir l'électricité, d'environ 850 €/ht et l'accès à la classe et d'une rampe d'accès handicapés pour 930 €/ht.

Après délibération, par 17 voix pour et 2 abstentions, le conseil décide de louer cette classe mobile.

### **13/ Déclassement du domaine public en domaine privé, vente parcelle :**

Par délibération du 12 septembre 2019, le conseil municipal a approuvé la cession au profit de Mr et Mme Gardien, des parcelles cadastrées AB 249 et AB 250 au prix de 1 020.00 Euros.

Dès lors, préalablement à la vente au profit de Mr et Mme Gardien, sur laquelle le conseil municipal s'est prononcé lors de la séance du 12 septembre 2019, il convient de constater leurs désaffectations préalables au public, puis prononcer leurs déclassements.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de constater et de prononcer que :

- Les parcelles à vendre sises à Le Val-Doré (Orvaux) cadastrées section AB n ° 249 et 250 ne sont plus affectées à un service public ni à l'usage du public ;
- Et que par conséquence, compte tenu de cette désaffectation, il est constaté leurs déclassements du domaine public en application de l'article L2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;
- Le déclassement du domaine public de ses parcelles et de les intégrer au domaine privé de la commune.

De plus,

Par délibération du 12 septembre 2019, le conseil municipal a approuvé la cession au profit de Mr et Mme Gardien, des parcelles cadastrées AB 249 et AB 250 au prix de 1 020.00 €uros soit 1.00 € le mètre 2.

Suite à un changement de municipalité, lors des élections du 15 mars 2020, le conseil municipal autorise cette vente au prix de 1 020.00 €uros et mandate Madame Lapeyronnie Jeannick, Maire, pour effectuer toutes démarches inhérentes à cette cession et signer tous les documents s'y rattachant.

#### **14/ Référent déontologie :**

La loi déontologie du 20 avril 2016 crée le droit, pour tous les agents exerçant dans la fonction publique, agent contractuel de droit public et de droit privé), de consulter un référent déontologue chargé de lui donner tout conseil utile au respect des obligations et des principales déontologiques mentionnés dans le statut général des fonctionnaires.

#### **Les obligations et principes déontologiques sont :**

Les obligations de dignité, d'impartialité, d'intégrité, de probité et de neutralité,

Le principe de laïcité,

Le principe d'égalité de traitement des personnes,

La prévention des conflits d'intérêts,

Les obligations déclaratives,

Les obligations de secret professionnel et de discrétion professionnelle,

Le devoir d'information du public,

L'obligation d'obéissance hiérarchique,

Les règles du cumul d'activités.

Le Conseil municipal décide de nommer à l'unanimité Madame BOUDARD Catherine.

#### **15/ Délibération pour le remboursement des chèques de réservation des salles pendant le confinement :**

Madame le Maire propose au conseil de rembourser les chèques de réservation des locations des salles de la période du 16 mars au 30 juillet 2020 suite au confinement, qui correspond à :

- 6 locations de la grande salle à 100 €
- 3 locations petite salle à 50 €
- 1 location double à 150 €.

Après délibération et à l'unanimité, le remboursement est accepté.

#### **16/ Questions diverses :**

A/Monsieur MORIN :

1 - Informe qu'il est nécessaire de clôturer la tonne à gaz du hameau du Fresne pour la mise au norme.

Différents devis ont été demandés.

2 - Entretien à prévoir avec Monsieur MICHEL, agent technique pour révision de son temps de travail.

3 - Ebauche d'un éventuel achat d'un véhicule utilitaire.

4 - Renvoi d'appel de l'alarme de la maire et de l'école d'Orvaux chez Monsieur LEDON, maire délégué et adjoint.

5/ Informe que le défibrillateur de la mairie de Le Mesnil-Hardray sera installé dans la mairie d'Orvaux.

B/ Madame JACQUIN demande s'il ne serait pas utile d'adresser des courriers aux habitants du bois du charme concernant l'élitage.

C/ Commission des finances prévue le mercredi 10 juin prochain à 18 h 30 pour l'élaboration du budget primitif 2020 de la commune.

D/ Monsieur SEYER propose un titre de maire honoraire pour Monsieur MORISSET et Monsieur FARIEUX. Une demande va être adressée à la préfecture.

E/ Madame BRASSENX informe que suite à la suppression de la commune déléguée, elle souhaite retirer la boîte aux lettres.

F/ Madame le Maire informe le conseil :

1 - du changement des horaires d'ouverture du secrétariat à savoir :

- Pour Orvaux :
  - Lundi après-midi de : 14 H 00 à 19 H 00
  - Jeudi matin de : 9 H 00 à 12 H 00
- Pour Le Fresne :
  - Jeudi après-midi de : 16 H 30 à 19 H 00

2 – du récolement obligatoire des archives dans les 3 communes suite au renouvellement du conseil et du changement de Maire.

G/ Monsieur LEDON informe le conseil qu'il a eu quelques retours négatifs concernant le manque d'information pendant la période de confinement.

Madame DECOENE répond qu'à son niveau, elle a eu un retour positif sur l'aide apportée aux personnes âgées et aux personnes isolées ainsi que sur la distribution des masques aux personnes fragiles.

H/ Le conseil décide de la date de la prochaine réunion de conseil prévue le mardi 16 juin à 19 heures.

Séance levée à 22 h 30